

PUBLIÉ LE 07 MAI 2026

PAR MAIRIE DE SALIÈS

COMMUNE
SALIES

Extrait du Registre des Arrêtés des Maires du TARN

**ARRETE PORTANT PERMISSION DE STOCKAGE DES MATÉRIAUX POUR DES
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Commune de SALIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code de la Route;
Vu la demande d'occupation de lieu public en date du 30 avril 2026 par laquelle la société Eiffage Route Grand Sud Etablissement Midi Pyrénées, devant effectuer des travaux d'extension, de réhabilitation et de réparation des réseaux d'assainissement pour le compte de la C2A, sollicite l'autorisation d'installer une zone de stockage de matériaux.

ARRETE

Article n°1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'une zone de stockage de matériaux sur l'espace propreté, à l'angle de la route de la Saliésie et du chemin du Carrofooul.

Le permissionnaire sera tenu pour seul responsable de tout accident qui pourrait survenir du fait de son installation ou par défaut ou insuffisance de la signalisation de son chantier.

Article n°2 :

La date de début des travaux est prévu le 18 mai jusqu'au 19 juin 2026.

Article n°3 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire à compter du 18 mai jusqu'au 19 juin 2026.

Article n°4 :

L'autorisation est rigoureusement personnelle, toute occupation du domaine public par une tierce personne est totalement interdite.

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation.

En cas de détérioration et dégradations ou de salissures constatées, la Vile fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de permissionnaire.

Elle est tout ou partie révocable, à toute époque, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le permissionnaire des conditions énumérées ci-dessus.

Fait à Saliès, le 07 MAI 2026



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX